

- d) les efforts soutenus que fait le Canada au sein de la CCD afin d'en arriver à l'interdiction des essais souterrains d'armes nucléaires ou, d'ici à ce que cette interdiction soit décrétée, l'adoption par les puissances qui se livrent à de tels essais de mesures restrictives provisoires visant à réduire le nombre et l'importance de ces essais; et
- e) l'ouverture à la signature du Traité relatif au contrôle des armes au fond des mers, qui a été négocié en 1970.

Pourparlers sur la limitation des armes stratégiques (SALT)

Les États-Unis n'ont pas dérogé à la pratique de consulter leurs alliés au sein du Conseil de l'Atlantique Nord en ce qui concerne l'essence des négociations bilatérales auxquelles ils participent avec l'Union soviétique sur les moyens de freiner la course aux armements stratégiques. Ces consultations, dans le cadre de l'OTAN, ont constitué pour le Canada une excellente occasion de faire connaître ses vues et de faire une contribution valable lors de ces négociations qui ont trait non seulement à la sécurité des deux participants, mais également à celle de la communauté internationale dans son ensemble.

Au cours de 1971, les États négociateurs du SALT ont annoncé la mise au point de la conclusion de deux accords subsidiaires, ou d'importance secondaire. Le premier prévoit des procédures de consultation et de coopération destinées à mettre en oeuvre les moyens de prévenir et de traiter les incidents ou les situations relatifs aux armes nucléaires qui peuvent dégénérer en conflit; le second prévoit des améliorations au système de télécommunications existant entre Washington et Moscou (la ligne rouge) au moyen de satellites de relais. Cependant, l'événement le plus important a été l'annonce conjointe, le 20 mai 1971, selon laquelle les États-Unis et l'Union soviétique étaient convenus de s'attacher, pendant la prochaine année, à mettre au point un accord concernant le déploiement limité des missiles antimissiles et que, en vertu de cet accord, ils s'entendraient sur certaines mesures concernant la limitation des armes stratégiques offensives. Cette annonce sous-entendait également que plus tard, l'accord sur les systèmes de missiles antimissiles et l'arrêt momentané dont sont frappés certains systèmes offensifs seraient suivis d'autres négociations visant à limiter toutes les armes stratégiques. Le Canada a accueilli cette annonce comme une indication que certains progrès avaient été accomplis, mais on ignore à l'heure actuelle combien de temps il faudra attendre avant que cette entente de principe se traduise par des accords.

Essais d'armes nucléaires

Les progrès en vue de la conclusion d'un accord sur l'interdiction des essais souterrains d'armes nucléaires (pour combler les lacunes du Traité d'interdiction partielle des essais nucléaires signé à Moscou en 1963 qui interdit les essais dans l'atmosphère et dans l'espace de même que les essais sous-marins) ont été entravés en partie par la pierre d'achoppement que constitue pour les États-Unis et l'Union soviétique la question de la vérification. Depuis l'ouverture des négociations vers la fin des années 50, les États-Unis insistent sur la nécessité d'une forme quelconque d'inspection sur place pour tâcher d'identifier certains phénomènes sismiques qui ne peuvent être classés ni comme des tremblements de terre ni comme des essais par les seules données sismolo-